

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ANTOINE-LABELLE  
COMITÉ ADMINISTRATIF**

Procès-verbal du comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle, tenu à la salle des Préfets, édifice Émile-Lauzon, 405, rue du Pont à Mont-Laurier, le jeudi 14 novembre 2019 à 13 h 30, la séance ordinaire ayant été convoquée selon les dispositions de la réglementation en vigueur.

Sont présents et forment le quorum requis :

M. Gilbert Pilote, préfet  
M. Georges Décarie, préfet suppléant  
M. Denis Charette, membre  
M. Pierre Flamand, membre  
Mme Francine Laroche, membre

Est absent :

M. Daniel Bourdon, membre

Me Mylène Mayer, secrétaire-trésorière directrice générale, et Mme Nicole Laurin, adjointe à la direction générale aux activités financières, sont également présentes.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le préfet, Gilbert Pilote, ouvre la séance à 13 h 30.

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15170-11-19-A

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par Mme Francine Laroche et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**AGENDA DES RÉUNIONS ET DES PROCHAINES SÉANCES**

**DATE DE LA PRÉSENTATION BUDGÉTAIRE 2020**

La directrice générale rappelle aux membres du comité administratif que la séance d'information sur le budget 2019 aura lieu le lundi 25 novembre 2019, à 13 h 30, à la salle des Préfets de la MRC d'Antoine-Labelle.

\*\*\*\*\*

**SERVICES FINANCIERS**

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15171-11-19

**RÉPARTITION PROVISOIRE AU 31 DÉCEMBRE 2019**

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt, sujet à vérification, la répartition provisoire du surplus 2019, tel qu'estimé au 30 septembre 2019 et montrant un surplus de l'exercice estimé à 393 115 \$ réparti comme suit :

⇒	38 137	à la cour municipale
⇒	30 107	au service d'ingénierie
⇒	126 171 \$	au service de l'évaluation foncière;
⇒	63 989 \$	au service de l'aménagement du territoire;
⇒	21 149 \$	en foresterie (déficit);
⇒	3 840 \$	en loisirs et culture;
⇒	2 793 \$	au Code municipal (déficit);
⇒	67 577 \$	à l'administration (incluant le greffe);
⇒	17 471 \$	SCRSI;
⇒	100 \$	au PGMR;
⇒	15 659 \$	aux Programmes de restauration
⇒	0 \$	Santé et bien-être
⇒	(101) \$	Transport collectif (déficit);
⇒	6 223 \$	Cours d'eau.

Ce surplus exclut le surplus (déficit) anticipé de l'exercice TPI au montant de (8 987) \$, des baux de villégiature au montant de 188 050 \$, du Fonds d'investissement économique au montant de 1 500 \$, du Fonds des parcs régionaux au montant de (6 896) \$ ainsi que la somme non utilisée du pacte fiscal.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15172-11-19

**ÉTUDE DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE POUR L'ANNÉE 2020**

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité de recommander au conseil de la MRC d'Antoine-Labelle d'accepter pour dépôt les prévisions budgétaires 2020 totalisant 8 500 834 \$ (dépenses) avant corrections et excluant les dépenses pour le remboursement IHV – Phase I au montant de 783 023 \$, d'affecter au budget 2020 la totalité du surplus accumulé estimé au 31 décembre 2019, s'élevant à 354 978 \$, excluant la Cour municipale. Le surplus accumulé anticipé de la Cour municipale, au montant de 38 137 \$\$ est conservé pour des besoins futurs de la Cour.

Il est de plus résolu de recommander l'augmentation des quotes-parts à 1,62 %.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15173-11-19

**RECOMMANDATION DES SOMMES IMPUTÉES AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT)**

ATTENDU la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs;*

ATTENDU que toute décision du conseil d'une municipalité régionale de comté qui est relative à la gestion de sommes provenant du Fonds de développement des territoires doit être prise par un vote positif de la majorité des membres présents, sans égard au nombre de voix qui leur sont attribuées par le décret de constitution de la municipalité régionale de comté;

ATTENDU le dépôt du document démontrant les imputations 2020 au FDT;

Il est proposé par Mme Francine Laroche, appuyé par M. Denis Charette et

résolu à l'unanimité de recommander au conseil de la MRC d'Antoine-Labelle d'accepter tel que déposé le document démontrant les sommes imputées au Fonds de développement des territoires incluent au budget 2020, soit 1 977 933 \$, incluant 272 500 \$ d'ajouts recommandés par le comité administratif soit :

- Appels de projets structurants : 50 000 \$
- Stratégie de communication (lac-à-l'épaule) : 7 000 \$
- OBVRPNS : 500 \$
- Appels de projets / Fondation de l'environnement de la MRCAL : 5 000\$
- PDZA – Soutien d'action et initiative en agriculture : 10 000 \$
- Parcs régionaux : 60 000 \$ (non récurrent)
- Parc linéaire le P'tit Train du NOrd : 20 000 \$
- Entente de développement culturel : 5 000 \$
- Comité culturel de la Rouge : 5 000 \$
- Internet haute-vitesse : 100 000 \$
- Actions / Stratégie jeunesse : 10 000 \$

TOTAL : 272 500 \$

Il est également recommandé de conserver 100 000 \$ du solde disponible pour des projets à venir, le cas échéant.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15174-11-19

**RECOMMANDATION DES SOMMES IMPUTÉES AU PROGRAMME DE PARTAGE DES REVENUS DES REDEVANCES SUR LES RESSOURCES NATURELLES**

ATTENDU la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs;*

ATTENDU le dépôt du document démontrant les imputations 2020 au programme de partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles;

ATTENDU que toute décision du conseil d'une municipalité régionale de comté qui est relative à la gestion de sommes provenant du Fonds de développement des territoires doit être prise par un vote positif de la majorité des membres présents, sans égard au nombre de voix qui leur sont attribuées par le décret de constitution de la municipalité régionale de comté;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par Mme Francine Laroche et résolu à l'unanimité de recommander au conseil de la MRC d'Antoine-Labelle d'accepter tel que déposé le document démontrant les sommes imputées au programme de partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles pour l'année 2020, soit 321 066 \$ incluant un montant de 40 000 \$ pour réduire la quote-part 2020.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15175-11-19

**DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE POUR L'ANNÉE 2020**

ATTENDU les documents détaillés déposés par les services financiers;

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité d'accepter, tel que calculé, la valeur du rôle d'évaluation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'exercice financier 2020 et d'en recommander son adoption au Conseil de la MRC d'Antoine-Labelle, à savoir :

- 4 924 020 897\$ pour la richesse foncière;
- 2 818 702 908 \$ aux fins des dépenses reliées au Code municipale;
- 4 924 020 897 \$ pour les quotes-parts reliées aux dépenses du service de l'évaluation foncière;
- 4 924 020 897 \$ pour les quotes-parts reliées aux dépenses du service de l'aménagement du territoire;
- 4 851 436 697 \$ pour les quotes-parts reliées aux dépenses de l'administration générale, incluant le greffe;
- 3 397 806 522 \$ pour les quotes-parts reliées aux dépenses de l'administration des Programmes de restauration;
- 4 924 020 898 \$ pour établir les quotes-parts reliées aux dépenses du service de développement économique;
- 4 924 020 898 \$ pour les quotes-parts reliées aux dépenses relatives à l'application du règlement sur l'abattage des arbres, dans une portion de 20%;
- 584 359 398 \$ aux fins du fonds de promotion touristique (INR) et pourvoies (code d'utilisation 1911 et 1912);
- 4 924 020 897 \$ aux fins du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR);
- 4 851 436 697 \$ aux fins du schéma de couverture de risques en incendie;
- 4 924 020 897 \$ aux fins des dépenses liées aux loisirs et à la culture (gares et le parc linéaire dans une portion de 50%);
- 4 924 020 897 \$ aux fins des dépenses liées aux activités récréatives à l'ensemble des municipalités;
- 4 851 436 697 \$ aux fins du transport collectif;
- 4 924 020 897 \$ aux fins des dépenses reliées aux cours d'eau;

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15176-11-19

**ÉTABLISSEMENT DES QUOTES-PARTS À PAYER PAR LES MUNICIPALITÉS ET TERRITOIRES LOCAUX 2020**

ATTENDU les documents détaillés déposés par les services financiers;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité de recommander au Conseil de la MRC d'Antoine-Labelle d'établir les quotes-parts à payer pour 2020, par les municipalités et territoires locaux quant aux parties I à IV, de la façon suivante :

Évaluation	1 200 602 \$
Aménagement	328 422 \$
Règlement d'abattage d'arbres	50 926 \$
Administration générale	799 935 \$
Schéma de couverture de risques	18 846 \$
Plan de gestion de matières résiduelles	1 120 \$
Gestion des cours d'eau	33 007 \$
Loisirs & culture (parc lin.)	13 749 \$
Loisirs & culture (autres)	8 044 \$
Développement économique	418 961 \$
Promotion touristique	169 190 \$

Transport collectif	17 101 \$
Code municipal	7 982 \$
<b>Sous-total</b>	<b>3 067 885 \$</b>

Projet IHV (remboursement règl. d'emprunt) 783 023 \$  
Phase I

**Grand total** **3 850 908 \$**

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15177-11-19

**FIXATION DU TAUX INR**

Il est proposé par Mme Francine Laroche, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'établir le taux 0,028953 \$ du 100 \$ d'évaluation pour les immeubles non résidentiels.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15178-11-19

**RECOMMANDATION SOLDE FARR MRC DÉVITALISÉE**

ATTENDU les résolutions MRC-CA-15112-10-19 et MRC-CC-13459-10-19, prévoyant qu'une somme de 5 000 \$ pour l'achat d'un fourgon à provision à la Manne du jour, soit réservée à même l'enveloppe de dévitalisation 2019-2020 du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU un résiduel de 5 000 \$ de l'enveloppe de dévitalisation du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) 2019-2020 de la MRC d'Antoine-Labelle;

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité de recommander au conseil de la MRC d'octroyer un montant supplémentaire de 5 000 \$, à même l'enveloppe de dévitalisation 2019-2020 de la MRC d'Antoine-Labelle du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) à la Manne du jour, pour l'achat d'un fourgon à provisions.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15179-11-19

**ENTENTES DE FOURNITURE DE SERVICE D'UN TECHNICIEN EN PRÉVENTION DES INCENDIES MUNICIPAL**

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle (MRCAL) emploie un coordonnateur régional en sécurité incendie notamment afin d'assurer ses responsabilités relativement au schéma de couverture de risques en sécurité incendie en vigueur;

ATTENDU qu'en octobre 2017, la MRCAL a conclu une entente intermunicipale de fourniture de services avec les municipalités de Ferme-Neuve, Nominique, Notre-Dame-de-Pontmain et Notre-Dame-du-Laus, afin que les municipalités puissent se prévaloir des services de cette ressource pour combler leurs besoins en matière de sécurité incendie municipale;

ATTENDU que les municipalités et la MRCAL désirent conclure une nouvelle entente, avec les municipalités intéressées, afin de poursuivre la fourniture de services sous de nouvelles modalités;

Il est proposé par Mme Francine Laroche, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposée, le projet d'entente de fourniture de services d'un coordonnateur en sécurité incendie avec la MRC d'Antoine-Labelle et d'autoriser le préfet et la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, toute entente à être conclue entre les municipalités et la MRC d'Antoine-Labelle, à cet effet.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

### **ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS**

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15180-11-19

#### **RÉPARTITION PROVISOIRE AU 31 DÉCEMBRE 2019**

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par Mme Francine Laroche et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt, sujet à vérification, la répartition provisoire du 31 décembre 2019, tel qu'estimé au 30 septembre 2019 pour les Territoires non organisés, montrant un surplus provisoire de 158 446 \$, excluant les réserves de 218 000 \$ pour entretien des chemins et ponts, des DET et LETI ainsi que pour les imprévus.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15181-11-19

#### **ÉTUDE DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020 DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS**

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité de recommander au conseil de la MRC d'Antoine-Labelle d'accepter, telles que déposées, les prévisions budgétaires 2020 des Territoires non organisés totalisant 840 961 \$ (dépenses), d'affecter au budget 2020, la totalité du surplus accumulé estimé au 31 décembre 2019, s'élevant à 376 446 \$ et de constituer les réserves suivantes, à savoir :

Réserve/entretien chemins et ponts : 225 000 \$

Réserve DET /Leti : 20 000 \$

Imprévus : 22 000 \$

**TOTAL : 267 000 \$**

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15182-11-19

#### **ÉTABLISSEMENT DU TAUX DE TAXES ET DES TARIFS POUR L'ANNÉE 2020 : RECOMMANDATION**

ATTENDU l'adoption des résolutions MRC-CA-15180-11-19 et MRC-CA-15181-11-19;

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité de recommander au Conseil de la MRC d'Antoine-Labelle de fixer les taux de taxes suivants dans les Territoires non organisés pour l'année 2020 :

- 0,40877 \$/100 \$ d'évaluation à titre de taxe foncière générale;
- 34,91 \$ taux fixe par dossier, quote-part à la MRC;
- les taxes de vidanges selon le tableau déposé à même le budget;
- Pour le chemin Lépine-Clova et le Fonds de promotion touristique la formule demeure la même.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15183-11-19

**DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU CLUB L'AIGLON  
– RECONSTRUCTION DU PONT H069-239 – LAC LELUAU DANS LES  
TNO**

ATTENDU la demande de contribution financière du Club de motoneige l'Aiglon, reçue le 8 novembre 2019 quant à la reconstruction du pont H069-239 situé au lac Leluaudans les territoires non organisés de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU qu'un comité VHR a été formé par le CLD d'Antoine-Labelle afin d'examiner ce type de demande pour recommandations;

ATTENDU que le CLD dispose de sommes annuelles visant à soutenir l'industrie du VHR;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par Mme Francine Laroche et résolu à l'unanimité de transmettre cette demande au comité VHR du CLD d'Antoine-Labelle pour étude et recommandations, le cas échéant.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15184-11-19

**FACTURE DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION -  
INTERVENTION SERVICE INCENDIE ZEC MAISON DE PIERRE**

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle a mis en place un protocole de sauvetage d'urgence en milieu isolé (SUMI) pour encadrer les interventions des services incendies en territoires non organisés (TNO);

ATTENDU l'adoption du Plan local d'intervention d'urgence (PLIU) le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle lors de sa séance du 28 août 2018 (MRC-CC-12987-08-18);

ATTENDU la facture # CRF1900068 de la municipalité de l'Ascension au montant de 1 115,81 \$, quant à une intervention du service incendie sur la ZEC Maison de Pierre;

ATTENDU que c'est la Ville de Rivière-Rouge qui est intervenue pour l'intervention du 13 juillet 2019 et qu'une facture a également été transmise et payée par la MRC à cet effet;

ATTENDU que la direction générale informe les membres du comité administratif que lors de l'appel par la centrale, la municipalité de l'Ascension n'a pas été informée que l'intervention avait lieu en TNO;

ATTENDU que selon le PLIU (MRC-CC-12987-08-18), la responsabilité de la municipalité lors d'un SUMI est de fournir un officier afin de gérer l'intervention sur son territoire;

Il est proposé par Mme Francine Laroche, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité que les membres du comité administratif acceptent exceptionnellement de payer à la municipalité de l'Ascension 50 % du coût de la facture, pour l'intervention du 13 juillet 2019, étant donné que celle-ci est régit par le protocole SUMI en TNO, soit 557,93 \$, et d'autoriser les services financiers à effectuer le paiement, le cas échéant.

Il est de plus résolu de demander à la municipalité de s'assurer de respecter le protocole SUMI lors des prochaines interventions qui auront lieu en TNO.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

### SERVICE DU PERSONNEL

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15185-11-19

### POSTE D'AGENT DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET DU TERRITOIRE

ATTENDU l'annonce de l'agente de développement culturel et du territoire à l'effet que ses disponibilités seraient diminuées;

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à poursuivre l'embauche de Mme Annie-Claude Beaumont, selon les disponibilités de cette dernière, et ce, jusqu'au retour du congé de maternité de Mme Dominique Gagné-Supper.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

### LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le préfet lève la séance. Il est 16 h.

\*\*\*\*\*

---

**Gilbert Pilote, préfet**

---

**Me Mylène Mayer, directrice générale  
et secrétaire-trésorière**